

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS
« Le Printemps de l'Épargne de la Complémentaire Retraite des Hospitaliers 2026 »

Article 1

Le C.G.O.S (Comité de Gestion des Œuvres Sociales des Établissements Hospitaliers Publics), situé au 101, rue de Tolbiac 75654 Paris cedex 13, organise du **21 mars au 31 mai 2026 inclus**, un jeu-concours avec obligation d'affiliation intitulé « **Le Printemps de l'Épargne de la Complémentaire Retraite des Hospitaliers 2026** ».

Article 2

Peuvent participer à ce jeu-concours tous les agents hospitaliers en activité ressortissants du C.G.O.S (y compris les personnels médicaux) ou de l'AP-HP, ou conjoints d'affiliés (mariés, pacsés, concubins) qui s'affilieront à la Complémentaire Retraite des Hospitaliers entre le 21 mars et le 31 mai 2026 inclus, à l'exception des administrateurs du C.G.O.S et des salariés du C.G.O.S. Toute personne qui gagnerait un lot devra prouver qu'il appartient au C.G.O.S ou à l'AP-HP et qu'il est en activité. En cas de fraude, cette personne sera disqualifiée.

Article 3

Le jeu sera annoncé dans différents supports de communication papier ou digitaux de la Complémentaire Retraite des Hospitaliers ou du C.G.O.S diffusés de mars à mai 2026.

Les agents ou conjoints d'affiliés CRH qui s'affilieront entre le 21 mars au 31 mai 2026 inclus seront automatiquement inscrits au tirage au sort, qu'ils aient fait leur demande d'affiliation sur internet ou par courrier.

Article 4

Les gagnants seront désignés par un tirage au sort qui sera effectué par l'huissier dépositaire du règlement, parmi les participants éligibles suivant les conditions définies dans les articles 2 et 3 du présent règlement.

Article 5

Une seule participation est possible pendant les dates définies pour l'opération dans l'article 1 : par affiliation reçue faite sur papier ou sur internet.

Article 6

Les dotations mises en jeu pour le jeu sont :

Lot 1 : 1 séjour Center Parcs en Week-end 3 nuits (du vendredi 16h au lundi 10h) ou 1 séjour Center Parcs en Mid-week 4 nuits (du lundi 16h au vendredi 10h) pour 4 personnes dans un cottage Confort dans l'un de ses 5 domaines en France métropolitaine. Ce séjour comprend : un cottage Conforté équipé pour 4 personnes et l'accès à l'Aqua Mundo et animations gratuites. Durée de validité : jusqu'au 28 février 2027. Valeur totale du lot : 500 à 700 euros en fonction de la date choisie (hors achat d'options : ménage de fin de séjour, assurance, supplément animal de compagnie).

Lot 2 : 1 vélo électrique ORGAN'e Bike de la marque Gitane d'une valeur de 1349 €. Ainsi que ses accessoires : 1 Antivol AXA FOLD d'une valeur de 45,10 € et 1 casque pour vélo CASQUE COMMUTER d'une valeur de 29,10 €. Garantie pour le cycle : cadre 5 ans, composants y compris électriques : 2 ans.

Lot 3 : 1 e-coffret Wonderbox « Week-end bien-être » pour 2 personnes d'une valeur totale de 199,90 €. Durée de validité : 3 ans.

Le tirage au sort se déroulera au plus tard le 30 juin 2026 et sera effectué par l'Étude SARL PARHUIS, Huissiers de justice, dépositaire du règlement qui désignera les gagnants pour parmi l'ensemble des participations valides.

Les 3 gagnants seront informés par courrier ou courriel. La liste des gagnants sera aussi disponible sur le site de la CRH (crh.cgos.info) au plus tard début juillet 2026.

Article 7

Les lots gagnés ne pourront être utilisés que par les gagnants. Ils ne pourront pas être échangés contre des espèces ou des biens de même valeur marchande. Les lots sont incessibles, à titre gratuit ou onéreux, et non remboursables. Le C.G.O.S se réserve le droit de remplacer les dotations par des lots de caractéristiques proches si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article 8

Le présent règlement est déposé auprès de la SARL PARHUIS, Commissaires de justice à Paris 2ème, 51 rue Sainte-Anne 75002 PARIS. Il est disponible gratuitement sur demande écrite à C.G.O.S- 101 Rue de Tolbiac 75654 PARIS CEDEX 13, et visible sur internet sur crh.cgos.info.

Article 9

Le présent règlement, comportant en annexe la liste des lots, est disponible gratuitement sur demande écrite à C.G.O.S- 101 Rue de Tolbiac 75654 PARIS CEDEX 13. (Timbre remboursé au tarif lent en vigueur sur demande conjointe).

Article 10

Le C.G.O.S se réserve le droit d'utiliser le nom des gagnants pour toute action de communication publi-promotionnelle liée au présent jeu-concours, sans que cela leur confère un droit à une rémunération ou un avantage autre que la remise du lot gagné (sauf en cas de renonciation du gagnant à son lot).

Article 11

La participation à ce jeu-concours implique de la part du participant l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des modalités de déroulement de ce jeu-concours. Toutes difficultés relatives à son interprétation seront tranchées souverainement par le C.G.O.S.

Les frais de connexion éventuels pour participer ne sont pas pris en charge.

Article 12

Les données personnelles collectées pour le jeu, via la demande d'affiliation à la CRH sont traitées par la société organisatrice sur le fondement de l'intérêt légitime consistant à promouvoir l'image du responsable de traitement. Ces données seront utilisées aux fins de participation aux jeux décrits dans le présent règlement, de l'élaboration de statistiques commerciales, d'utilisation dans des communications promotionnelles liées aux présents jeux (uniquement lorsque le participant a gagné), sous réserve de l'exercice de leur droit d'opposition par les participants.

La communication des données est obligatoire pour participer au jeu. Le défaut de communication de ces données aura pour seule conséquence de ne pas prendre en compte la participation au jeu.

Les données récoltées pour les jeux seront conservées dans un environnement sécurisé pendant la durée nécessaire pour gérer la participation au jeu et l'attribution des dotations, et pour une durée d'un an à des fins promotionnelles et de prospection commerciale.

En complétant le formulaire d'inscription ou d'affiliation, le participant accepte, sous réserve de l'exercice de son droit d'opposition dans les conditions définies ci-après, que ses données soient communiquées aux sous-traitants intervenant dans le cadre de l'organisation du jeu.

Postaleication du Règlement Général pour la Protection des Données (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil entré en vigueur le 25 mai 2018, les gagnants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de suppression des données personnelles collectées à l'occasion de leur participation au Jeu, de même qu'un droit à la portabilité de leurs données

personnelles, ainsi qu'un droit à la transmission de leurs données en cas de décès, qu'ils peuvent exercer à tout moment par demande écrite à l'adresse email : dpd@cgos.asso.fr ou à l'adresse postale : C.G.O.S - Déléguee à la Protection des Données - 101, rue de Tolbiac - 75013 Paris - France. La demande devra être accompagnée d'une copie d'un titre d'identité.

Si nous ne répondons pas à votre demande d'exercice des droits susmentionnés dans un délai d'un mois à compter de la réception de votre demande, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL : Service réclamation auprès de la CNIL : cnil.fr/fr/plaintes ou cnil.fr.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS
« Le Printemps de l'Épargne de la Complémentaire Retraite des Hospitaliers 2026 »

Le C.G.O.S, 101, rue de Tolbiac 75654 Paris Cedex 13, organise du 21 mars au 31 mai 2026 inclus, un jeu avec obligation d'affiliation réservé aux nouveaux affiliés à la Complémentaire Retraite des Hospitaliers pendant la période du jeu. La participation au jeu est automatique à partir du moment où l'affiliation est enregistrée. 3 gagnants tirés au sort remportent chacun l'un des 3 lots mis en jeu. Règlement complet chez la SARL PARHUIS, Commissaires de justice à Paris, disponible gratuitement en écrivant à C.G.O.S à l'adresse ci-dessus (timbre remboursé au tarif lent en vigueur sur demande conjointe) et visible sur le site CRH.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données « RGPD » du 27 avril 2016, qui est entré en application le 25 mai 2018, les participants pourront, à tout moment, accéder aux informations les concernant, s'opposer pour motif légitime à leur traitement, les faire rectifier, demander leur effacement, la limitation de leur traitement, leur portabilité, et s'opposer à leur communication à des tiers ou à leur utilisation à des fins commerciales, en écrivant par lettre simple à C.G.O.S - 101 Rue de Tolbiac 75654 PARIS CEDEX 13.

LISTE DES LOTS _JEU-CONCOURS

« Le Printemps de l'Épargne de la Complémentaire Retraite des Hospitaliers 2026 »

	Désignation du cadeau	Quantité	Coût d'achat constaté TTC (hors promotions et options)
Lot n°1	1 séjour Center Parcs 3 nuits en Week-end (du vendredi 16h au lundi 10h) ou 1 séjour Center Parcs 4 nuits en Mid-week (du lundi 16h au vendredi 10h) pour 4 personnes dans un cottage Confort	1	500 à 700 € en fonction de la date choisie
Lot n°2	1 vélo électrique Easycity Max de la marque Easybike + 1 Antivol AXA FOLD et un casque pour vélo CASQUE COMMUTER	1	1349 €
Lot n°3	E-Wonderbox_ « Week-end bien-être » pour 2 personnes	1	199,90 €